

*République Française*

---

*Département de l'Ariège*

---

*Commune de  
Ferrières sur Ariège*

## **Convocation du Conseil Municipal**

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Lundi 27 avril 2015, à 18h00  
Salle du Conseil Municipal***

### **Ordre du Jour :**

- Transports, navette de Ferrières,
- Fixation des tarifs du concert du vendredi 22 mai 2015,
- Consultation pour les assurances de la commune,
- Consultation auprès des bureaux de contrôle des bâtiments et aires de jeux,
- Mise en place d'une convention d'utilisation de la nacelle avec les communes de COS/ GANAC/ SAINT-MARTIN-DE-CARRALP/ CADARCET,
- Acquisition d'un rideau pour la scène du Foyer rural,
- Aménagement du talus situé allée de la Mairie,
- Acquisition de poteaux incendie en remplacement de poteau défectueux,
- Programme énergie du SIVE Ferrières-Prayols,
- Emploi d'été,
- Participation au Fond Unique Habitat,
- Convention « précarité énergie » de la Région midi-Pyrénées,
- Demandes de subventions,
- Bulletin municipal,
- Questions diverses.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

***A FERRIERES SUR ARIEGE le 16 AVR. 2015***

**Le Maire,  
Paul Hoyer**



Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le vingt sept avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : PAULY Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 16 avril 2015.

**OBJET :**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Pascal THOMAS, Adjoint aux finances informe le Conseil Municipal qu'il convient d'alimenter l'opération n°13 travaux de bâtiment sur le budget général.

Afin de régulariser cette opération et pour l'équilibre des comptes du budget, il convient de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188-12 ACQUISITION	10 000,00 €	
<b>TOTAL D 21: Immobilisations corporelles.</b>	<b>10 000,00 €</b>	
D 2313-13 TRAVAUX DE BÂTIMENTS		10 000,00 €
<b>TOTAL D 23: Immobilisations en cours</b>		<b>10 000,00 €</b>

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2015/19 du 9 mars 2015 approuvant le budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Pascal THOMAS, d'effectuer des virements de crédits tels que décrits plus haut,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

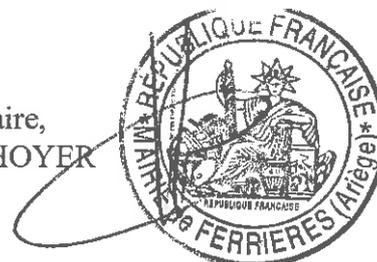
Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **18 MAI 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: **18 MAI 2015**

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le vingt sept avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : PAULY Jean-Paul.

*Date de la convocation* : le 16 avril 2015.

**OBJET :**  
**FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2015**  
**CONCERT DE CHRISTIAN DUNAC ET SON ASSOCIATION**  
**LE 22 MAI 2015 A LA SALLE DU FOYER RURAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'étudier les tarifs municipaux concernant le spectacle de musique de Christian Dunac et son association proposé par la Mairie à la salle du Foyer rural le vendredi 22 mai 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DIT que le tarif des entrées du concert proposé par la Mairie le vendredi 22 mai 2015 à la salle du Foyer rural sera de trois euros par personne et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

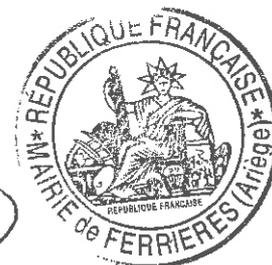
Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 18 MAI 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 18 MAI 2015

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le vingt sept avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : PAULY Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 16 avril 2015.

**OBJET :**  
**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU DISPOSITIF  
FONDS UNIQUE HABITAT DU DEPARTEMENT DE L'ARIÈGE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 13/08/2004, l'État a transféré le dispositif Fond Unique Habitat à la compétence du Département, depuis le 1er janvier 2005.

Ce dispositif est conçu pour répondre aux difficultés rencontrées par les administrés dans le domaine du logement (accès au logement, accompagnement social, lutte contre la précarité énergétique...).

Le budget de ce fond est composé de plusieurs financements réévalués chaque année. Et la loi du 13/08/2004 prévoit aussi la contribution volontaire de partenaires tels les fournisseurs d'énergie, les organismes HLM,... etc et les communes.

Le Conseil général de l'Ariège propose le versement à son bénéfice d'une subvention d'un montant de 2 096 € (deux mille quatre vingt seize Euros), calculée en fonction du potentiel fiscal de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité et afin de satisfaire aux obligations légales,

DECIDE de verser une subvention au dispositif Fond Unique Habitat du Conseil général de l'Ariège d'un montant de 2 096 € (deux mille quatre vingt seize Euros),

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **18 MAI 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

**18 MAI 2015**

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le vingt sept avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : PAULY Jean-Paul.

Date de la convocation : le 16 avril 2015.

**OBJET :**  
**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2015 aux associations qui en ont fait la demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE d'attribuer une subvention municipale

- de 700 € (sept cents euros) à l'association du Foyer rural,

- de 50 € (cinquante euros) à l'union des parachutistes.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des subventions attribuées aux associations :

ASSOCIATIONS	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
RESTAURANT DU CŒUR	600,00 €	600,00 €
ACCA FERRIERES	150,00 €	150,00 €
A'PARENTS (PARENTS D'ELEVES)	0,00 €	150,00 €
CLUB DE TENNIS	400,00 €	400,00 €
COMITE DES FÊTES	0,00 €	8 100,00 €
LE JEUNE CHOEUR POLYPHONIQUE DE L'ARIEGE	0,00 €	0,00 €
INFORMATIONS ADDICTIONS	100,00 €	100,00 €
AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00 €	20,00 €
AFMTELETHON	0,00 €	0,00 €
ASS HAUTE ARIEGE FOOTBALL	0,00 €	0,00 €
ASS F.DES SCLEROSES EN PLAQUES	0,00 €	0,00 €
COURSE PEDESTRE	310,00 €	200,00 €
FOYER RURAL	0,00 €	700,00 €
UNION DES PARACHUTISTES	0,00 €	50,00 €
RESTE	10 440,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	<b>10 470 €</b>

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte le: **27 MAI 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: **27 MAI 2015**

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le vingt sept avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents :** BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Absent:** PEREIRA Jean-Claude

**Secrétaire de séance :** PAULY Jean-Paul.

**Date de la convocation :** le 16 avril 2015.

**OBJET :**  
**CONVENTION D'ENTRETIEN DES SENTIERS COMMUNAUX AVEC  
LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS DE FOIX**

La Communauté de Communes du Pays de Foix propose de prendre en charge une part de l'entretien des sentiers communaux inscrits sur le topo guide intercommunal.

A cette fin, il convient de passer une convention d'entretien avec la Communauté de Communes du Pays de Foix. Monsieur le Maire propose que la commune de Ferrières adhère à cette convention telle que présentée en annexe de la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la convention d'entretien des sentiers communaux telle que proposée par la Communauté de Communes du Pays de Foix.

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **- 9 JUIN 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: **- 9 JUIN 2015**



Le Maire,  
Paul HOYER

Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le vingt sept avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents :** BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Absent:** PEREIRA Jean-Claude

**Secrétaire de séance :** PAULY Jean-Paul.

**Date de la convocation :** le 16 avril 2015.

**OBJET :**  
**CONSULTATION CONCERNANT LES CONTRATS**  
**D'ASSURANCE DE LA COMMUNE**

Monsieur Pascal THOMAS, Adjoint aux finances rend compte au Conseil Municipal de la consultation qu'il a mené auprès de plusieurs compagnies d'assurances afin de pouvoir renégocier les contrats d'assurances de la commune.

Les biens immobiliers et les véhicules de la commune sont actuellement assuré chez AXA pour une cotisation annuelle d'environ 10 826 €. La MAIF propose des contrats équivalent pour une cotisation annuelle d'environ 5 178 €.

Monsieur THOMAS propose au Conseil Municipal de résilier tous les contrats d'assurances auprès d'AXA en fonction des dates de renouvellement et d'adhérer aux nouveaux contrats proposés par la MAIF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de résilier tous les contrats d'assurances auprès d'AXA en fonction des dates de renouvellement et d'adhérer aux nouveaux contrats proposés par la MAIF.

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

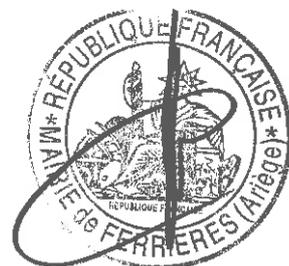
Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 9 JUIN 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: - 9 JUIN 2015

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le vingt sept avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : PAULY Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 16 avril 2015.

**OBJET :**  
**ACQUISITIONS**  
**RIDEAUX DE SCÈNE, FRIGO, POTEAUX INCENDIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de différents matériels nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune, soit :

- un frigo de collectivités qui sera installé dans la cuisine du Foyer rural pour un montant de 1 628,40 € TTC (mille six cent vingt huit euros et quarante centimes) auprès de la société, EURL Jeff domiciliée à Lavelanet,
- un rideau de scène pour la salle du Foyer rural pour un montant de 955,20 € TTC (neuf cent cinquante cinq euros et vingt centimes) auprès de la société Tissus Cazamea domiciliée à Lavelanet,
- trois poteaux incendie en remplacement de poteaux défectueux pour un montant de 9 327,19 € TTC (neuf mille trois cent vingt sept euros et dix neuf centimes) auprès du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'acquérir :

- un frigo de collectivités qui sera installé dans la cuisine du Foyer rural pour un montant de 1 628,40 € TTC (mille six cent vingt huit euros et quarante centimes) auprès de la société, EURL Jeff domiciliée à Lavelanet,
- un rideau de scène pour la salle du Foyer rural pour un montant de 955,20 € TTC (neuf cent cinquante cinq euros et vingt centimes) auprès de la société Tissus Cazamea domiciliée à Lavelanet.

DECIDE à la majorité, d'acquérir trois poteaux incendie en remplacement de poteaux défectueux pour un montant de 9 327,19 € TTC (neuf mille trois cent vingt sept euros et dix neuf centimes) auprès du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 9 JUIN 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: - 9 JUIN 2015

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le vingt sept avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : PAULY Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 16 avril 2015.

**OBJET :**  
**RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE :**  
**MARQUAGE AU SOL**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que plusieurs marquages au sol sont absents des voies communales (stops, cédez-le-passage, places de parking pour personnes handicapées...). Ces absences constituent un réel danger pour les usagers de la commune.

Après consultation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser ces travaux de voirie pour un montant total de 3 074,40 € TTC (trois mille soixante quatorze euros et quarante centimes), par la société Thierry Multi-Service domiciliée à Serres-sur-Arget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de faire réaliser ces travaux de voirie pour un montant total de 3 074,40 € TTC (trois mille soixante quatorze euros et quarante centimes), par la société Thierry Multi-Service domiciliée à Serres-sur-Arget.

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **9 JUIN 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: **9 JUIN 2015**



Le Maire,  
Paul HOYER

Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le vingt sept avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : PAULY Jean-Paul.

**Date de la convocation** : le 16 avril 2015.

**OBJET :**  
**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU**  
**SIVE FERRIÈRES-PRAYOLS POUR LA RÉALISATION D'UN**  
**DIAGNOSTIC D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DU GROUPE**  
**SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le SIVE Ferrières-Prayols souhaite effectuer un diagnostic énergétique du Groupe scolaire. Le montant du diagnostic est évalué à 4 662 € (quatre mille six cent soixante deux euros).

A ce titre, le SIVE sollicite de la commune de Ferrières une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 108 € (trois mille cent huit euros) correspondant à la répartition du nombre d'élèves issus de la commune. La même démarche sera effectuée par le SIVE auprès de la commune de Prayols.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de verser au SIVE une subvention exceptionnelle de 3 108 € (trois mille cent huit euros) pour la réalisation du diagnostic énergétique du Groupe scolaire du SIVE Ferrières-Prayols.

AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, **9 JUIN 2015**

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

**9 JUIN 2015**

Le Maire,  
Paul HOYER

